

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS DE COMMUNICATION

Résumés

Les résumés peuvent être soumis à partir de mi-novembre 2022 et jusqu'au **6 février 2023 à minuit** en ligne sur le site : www.synprefh.org : Espace congrès / Hopipharm / Soumission de résumé.

ATTENTION : Comme l'année dernière, il n'y aura aucune prolongation de date du fait de la procédure d'analyse des résumés !

Chaque auteur crée un compte de soumission et reçoit une confirmation de création de compte OU utilise son compte de soumission utilisé une année précédente, puis soumet son résumé. Celui-ci est modifiable en ligne jusqu'à la date limite ci-dessus.

Les auteurs de communications sont avertis par courriel de l'acceptation ou du refus de leur(s) communication(s) mi-mars 2023.

ATTENTION : aucun résumé soumis sous une autre forme n'est accepté. Une seule soumission par travail est autorisée. Les résumés en doublon sont éliminés.

Rédaction

Les résumés doivent être rédigés uniquement en langue française. Toutes les abréviations, acronymes... doivent être explicités.

Il est rappelé aux auteurs qu'un soin particulier est à apporter à la rédaction du résumé car la note de rédaction contribue à la présélection des travaux choisis.

Contenu

Le titre (255 caractères maximum espaces compris) doit être informatif et doit correspondre clairement au contenu du résumé. Il est identique sur le résumé et sur la communication définitive. Il ne doit pas être saisi en majuscules.

Les noms des auteurs sont saisis en minuscules, sauf les initiales, et ce pour tous les auteurs. Il n'est indiqué que l'initiale du prénom de chaque auteur, mentionnée après le nom (par ex. **Dupont J.**).

12 auteurs sont autorisés au maximum.

Mots clés : 3 mots-clés obligatoires sont à rechercher sur la liste des Mesh termes français <http://mesh.inserm.fr/mesh> (en ligne).

Les communications sont originales et ne doivent pas avoir déjà fait l'objet d'une communication à un autre congrès. Dans ce dernier cas, la mention « ce travail a déjà été présenté » sera cochée. **Une copie d'un résumé déjà accepté dans un autre congrès n'est pas permise mais un travail pour lequel de nouveaux résultats viennent renforcer le travail initial peut être proposé.**

Le corps du résumé est limité à 35 lignes soit 2 500 caractères espaces compris, structuré de la manière suivante :

- soit en 5 paragraphes : Contexte / Objectifs / Patients et méthodes ou Matériel et méthodes / Résultats / Conclusion ou Discussion
- soit pour les cas cliniques en 3 paragraphes : Introduction / Observation / Commentaires
- Les références bibliographiques sont au nombre de 3 maximum.

Il n'y a pas de possibilité d'insérer des images. Tout produit de santé cité (médicament, dispositif médical...) l'est uniquement par une dénomination commune. Aucun nom de spécialité n'est admis. Tout travail jugé par les relecteurs, trop publicitaire ou potentiellement publicitaire, sera exclu de la sélection.

ATTENTION : Le résumé doit être anonymisé et ne doit comporter aucun nom d'auteur, ni lieu d'exercice (aussi bien dans le titre que le corps du texte).

Tout manquement à cette règle d'anonymat annule la soumission !

Thèmes des communications

Les auteurs sélectionnent la catégorie dans laquelle ils désirent soumettre leur travail. Le jury peut, le cas échéant, modifier ce choix si celui-ci apparaît erroné.

Acceptations des communications

Les auteurs de communications sont avertis par courriel de l'acceptation ou du refus de leur(s) communication(s) mi-mars 2023. La date limite d'inscription au congrès avant majoration étant le **21 avril 2023**, les auteurs ont un délai suffisant pour s'inscrire comme congressistes. Tout travail accepté non présenté durant le congrès, entrainera pour tous les auteurs une procédure de non acceptation **des nouveaux travaux** pendant une durée de 5 ans.

Communications affichées

La présentation des communications affichées est réalisée sous forme de e-présentation.

Les communications affichées doivent être impérativement déposées sous format électronique sur un serveur avant le **4 mai 2023** à minuit.

Les caractéristiques exactes du format et l'adresse URL du serveur sont communiquées en même temps que l'avis d'acceptation. Tout envoi postérieur à cette date annule l'acceptation de la communication.

Pour tous les types de communication, tous les documents présentés (images, formulaires,) doivent être libres de droit. Toute réclamation de droits sera à la charge de l'auteur principal.

Un forum des e-présentations sera organisé. Lors de l'acceptation de la communication, l'auteur sera informé de sa participation (ou non) au forum e-présentation correspondant.

Une communication acceptée en e-forum correspond à une e-présentation avec une présentation commentée (3 minutes + 2 minutes de questions). Les auteurs prennent donc leurs dispositions pour être présents durant le congrès pour les séances de e-forums.

Présentations orales

Vingt-quatre résumés sont sélectionnés pour des communications orales courtes.

Chaque communication est présentée en environ 8 minutes + 7 minutes de questions au cours d'une des sessions du mercredi 24 mai 2023.

Les auteurs prennent leurs dispositions pour être présents pour les séances de communications orales. Les auteurs se présentent en salle de pré-projection avant leur session afin de vérifier leur présentation.

Pour tous les types de communication, tous les documents présentés (images, formulaires,) doivent être libres de droit. Toute réclamation de droits sera à la charge de l'auteur principal.

Les versions définitives des communications orales doivent être impérativement envoyées au format .ppt ET au format .pdf **avant le 4 mai 2023** à minuit. L'adresse exacte d'envoi sera communiquée dans l'avis d'acceptation.

Attestations de communication

L'attestation est réalisée aux noms des auteurs ayant soumis. Aucune modification des auteurs ou de l'ordre des auteurs ne sera acceptée.

Les attestations de communication sont disponibles sur le serveur de dépôt des e-présentations et des communications orales après le 31 mai 2023 si un des auteurs était présent au cours du congrès. Un courriel sera envoyé à l'auteur responsable du dépôt pour lui indiquer que l'attestation est disponible.

Il n'y a pas d'attestation spécifique pour les présentations en e-forums autre que l'attestation de e-présentation.

Il n'y aura pas d'autres moyens d'obtenir ces attestations. Aucune attestation ne sera fournie a posteriori.

Inscription des auteurs à Hopipharm

L'inscription préalable au congrès d'un auteur est nécessaire pour pouvoir déposer sa communication et donc obtenir l'attestation. **Aucune dérogation ne sera accordée !**

La référence d'inscription est demandée pour avoir accès au dépôt du pdf de la communication.

Au cas où l'auteur principal (premier auteur) ne peut pas être présent à Hopipharm, un autre des auteurs de la communication doit être obligatoirement inscrit et présent. Il est demandé de renseigner dans le champ approprié, lors de la soumission du résumé, le nom de l'auteur présent au congrès.

Après sélection finale par le jury, des prix Synpreph-Hopipharm seront remis aux meilleures communications.

Impératif : Date limite d'envoi des résumés = 6 février 2023 à minuit

Il n'y aura pas de report !